

Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil Intercommunal de l'ARAS
du 3 novembre 2022 à Nyon

Chantal Maurer, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie les déléguées et délégués d'être présents.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 28 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger. Le nombre de suffrages des communes présentes est de 162 pour 229 suffrages.

Communes excusées :

- Begnins (Mme Angélique Schaer)
- Chavannes-des-Bois (Mme Keri Anderson Sparks)
- Chéserey (Mme Monique Locatelli)
- Coppet (Mme Judy Rachoulis-Hedinger)
- Crans (Mme Marie-Noëlle Gay)
- Crassier (M. Didier Kvicinsky)
- Dully (Mme Florence Pernet)
- Essertines-sur-Rolle (M. Philippe Staub)
- Gingins (Mme Charlotte Connell)
- Givrins (Mme Anne-Lise Bally)
- Le Vaud (M. Nicolas Beck)
- Luins (Mme Florence Ursenbacher)
- Perroy (M. Jean-Christophe Grivel)
- Signy-Avenex (M. Yves Dalebroux)
- St-Cergue (Mme Valérie Legrand-Germanier)
- Trélex (M. Philippe Depierre)

Communes absentes :

- Bogis-Bossey
- Burtigny
- Tannay

Présence du Comité de direction :

- Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
- Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
- Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
- M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies
- Mme Monya Jaccard, Municipale à Burtigny
- Mme Ninon Pulver, Municipale à Tannay
- Mme Pascale Vollenweider, Municipale à Rolle

Pour la Direction de l'ARAS : M. Antoine Steiner, Directeur

2. Assermentations

Il est procédé aux assermentations suivantes :

Commune de Bursinel	Mme Eva Schultz
Commune de Vich	Mme Antonella Salamin

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé à la majorité, moins 3 abstentions.

5. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Chantal Maurer, Présidente, informe que la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) prévoit de rencontrer chaque RAS pour une présentation de la politique sociale au sens large et du programme de législature. Les dates des prochaines séances du Conseil intercommunal seront communiquées au département de Mme Ruiz.

Le 5 septembre 2022, Mme le Préfet Chantal Turin a procédé à la vérification annuelle de l'ARAS et a pu constater la bonne tenue des dossiers. A la lecture des procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal, Mme le Préfet a relevé les nombreuses absences des délégués. Il est à rappeler aux communes leur devoir de représentation et l'importance de leur présence.

6. Communications du Comité de direction

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, évoque le sujet de la hausse des prix et la crise énergétique en lien avec les régimes sociaux. Conscient des préoccupations liées à la hausse des coûts et les répercussions sur les familles, le Conseil des régions RAS a adressé un courrier au Canton. La réponse est en attente.

Les agences d'assurances sociales se tiennent aux côtés des familles et les assistent dans de nombreuses démarches (p.ex. changement de caisse maladie pour une compagnie moins chère). Les personnes bénéficiaires du revenu d'insertion peuvent obtenir de l'aide pour pallier la hausse des prix.

Les rentes AVS/AI seront augmentées de 2.5% dès le 1^{er} janvier 2023.

M. Antoine Steiner, Directeur, a préparé une présentation sur les procédures d'expulsion et la répartition des rôles entre les communes et le CRS. Une copie de cette présentation est jointe au présent procès-verbal et diffusée auprès des communes membres.

7. Préavis N° 07-22 : Budget 2023

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du Comité de direction relatif à ce préavis.

Mme Céline Etoupe, au nom de la commission de gestion, donne connaissance des conclusions de la CoGest.

La Présidente Chantal Maurer ouvre la discussion sur les comptes.

Chapitre 710 : pas de remarques

Chapitre 711 : pas de remarques

Chapitre 720 : pas de remarques

Il n'y a pas de questions sur le budget et le préavis. Mme Maurer clot la discussion et procède au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à l'unanimité :

- d'accepter le budget ordinaire 2023 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
 - o Les montants portés en charge du compte 710 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR) », montants intégralement couverts par la subvention DGCS.
 - o Les montants portés en charge du compte – « Autorités et Administration de l'ARAS », avec une participation des communes à raison de CHF 0.70/habitant.
 - o Les montants portés en charge du compte 720 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par les subventions DGCS et CCAVS.

8. Divers et Propositions individuelles

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente lève la séance à 19h15 et invite l'assemblée à une collation offerte par la ville de Nyon. Elle souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année et de belles fêtes.

Les dates des séances 2023 seront prochainement communiquées aux délégué-es.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Chantal Maurer

La Secrétaire



Barbara Barraz